



**Collectif**  
Des agents des  
**SDIS**



Montreuil, le 17 février 2022

# INFORMATION

2 projets de décret ont été évoqués lors du bureau de la CNSIS du 16 mars 2022.

Celui sur les 12 gestes de secours qui comprend :

- la prise de pression artérielle non invasive
- le recueil de la glycémie capillaire
- les scores de gravités cliniques
- le recueil de la saturation en O2 et CO par voie non invasive
- l'administration en aérosols ou pulvérisation de produits médicamenteux auprès d'une personne présentant un tableau clinique de :
  - « a) Asthme aigu grave lorsque la personne est asthmatique connue ;
  - « b) Douleurs aigües.
- l'administration par voie orale ou intranasale des médicaments auprès d'une personne présentant un tableau clinique de :
  - « a) Overdose d'opiacés ;
  - « b) Douleurs aigües ;
- l'administration de médicament par stylo auto-injecteur auprès d'une personne présentant un tableau clinique de :
  - « a) Choc anaphylactique ;
  - « b) Hypoglycémie ;
- l'enregistrement et la transmission d'électrocardiogramme ;
- Recueil de l'hémoglobine.

Celui sur le transport sanitaire urgent a été modifié par rapport à la présentation précédente.

**Ces textes devraient être présentés en CNSIS le 30 mars.**

COMMUNIQUÉ